Nom de l’établissement

Extrait du registre des délibérations du conseil d’administration

Séance du XXX

N° d’ordre : XXXX

Objet : EPRD définitif / Décision Modificative n°X

Liste nominative des membres présents :

* X
* X

Assistaient à la séance :

* X
* X

Etaient excusés :

* X
* X

Le quorum étant atteint, le conseil d’administration, peut délibérer.

Le Conseil d’administration,

Vu le code de l’action sociale et des familles (CASF) ;

Vu l’instruction comptable M22 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l’adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Décret n° 2016-1814 du 21/12/2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;

Vu le Décret n° 2016-1815 du 21/12/2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESMS ;

Considérant la délibération n°X concernant l’EPRD N ;

Considérant l’arrêté du XXX et le rapport du conseil départemental XXX en appliquant des nouveaux tarifs et estimations des recettes prévisionnels des sections hébergement et dépendance ;

Considérant la notification et l’arrêté pris par le directeur général de l’ARS en date du XX,

**DELIBERE et VALIDE à l’unanimité** des membres présents / **X pour, X contre et X abstention**, la décision modificative n°X comme suit :

EPRD exécutoire intégrant la notification des autorités Cf. annexe 1 bis R314-211 CASF\_dm

A la demande du trésorier et/ou pour précision, les mouvements de comptes suivants.

Délibération transmise à l‘ARS, le XXX et rendue exécutoire ce jour.

Fait et délibéré à XXXX, le XXXX

Pour extrait certifié conforme

Le Président du Conseil d’Administration